



**MAIRIE DE
NIEDERHAUSBERGEN**

ARRETE N° 02/2003



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L2542/1 et suivants et L2213/1 et suivants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 36, R 37, R 44, R 225,

Considérant la nécessité de sécuriser les accès au quartier l'ECRIN VERT ;

Considérant que la configuration technique de la rue des Balisiers depuis son intersection avec la rue des Fleurs jusqu'à la place de retournement créée dans ce quartier, est celle d'une cour urbaine en impasse,

Considérant l'existence d'un îlot formant place de retournement en fin de la rue des Balisiers,

Considérant que le gabarit de la rue des Balisiers, impose la prise de mesures de circulation particulières,

ARRETE

Art. 1 : les règles de circulation sur le territoire de la Commune de Niederhausbergen, sont modifiées comme suit :

Rue des Balisiers 4.03.02

Art. 2 : le stationnement de tous véhicules est interdit et qualifié gênant, le long du pourtour de l'îlot central de la place de retournement de la rue des Balisiers, coté gauche dans le sens de circulation.

Art. 3 : la signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par le lotisseur (Art Terre Concept / Safège) sous le contrôle des Services « Signalisation » de la Communauté Urbaine,

Art. 4 : les véhicules contrevenants aux règles édictées par le présent arrêté pourront être mis en fourrière, sur réquisition des Services de Gendarmerie ou de l'Autorité Municipale,

Art. 5 : le présent arrêté abroge toutes les dispositions contraires édictées précédemment,

Art. 6 : Les Services de la Gendarmerie Nationale sont chargés de l'application du présent arrêté,

Art. 7 : Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers-Centre Ouest,
- La Sté Art Terre Concept,
- La société Safège.

Fait à Niederhausbergen, le 16 janvier 2003

Le Maire,




Dominique STEPHAN